

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » -
Concertation préalable du public du 03/01/22 au 07/03/22 du 25/04/22 au 16/05/22

Cahier d'acteur – cadre de rendu

VATTENFALL 	Vattenfall
<p><i>Contact</i></p> <p>Nom : Gourdin Prénom : Marie-Laetitia Fonction : Responsable des Affaires publiques et des Relations médias Mail : marie-laetitia.gourdin@vattenfall.com</p>	<p>Energéticien d'origine suédoise, Vattenfall est producteur, distributeur et fournisseur d'énergie auprès de plus de 12,3 millions de clients dans 7 pays en Europe. Leader européen de l'éolien en mer, Vattenfall exploite déjà 12 parcs (~ 2,6 GW) dans 5 pays et développe actuellement plus de 5 GW. Vattenfall est le premier acteur à avoir mené un projet jusqu'au démantèlement et à construire un parc éolien en mer sans subvention. En France, Vattenfall est présent depuis plus de 20 ans, dans la fourniture d'électricité et de gaz aux entreprises et depuis 2018 aux particuliers, et souhaite y développer sa production d'énergie renouvelable de 1 à 2 GW d'ici 2030, notamment au travers de l'éolien en mer. Vattenfall est d'ailleurs candidat préqualifié aux appels d'offres éoliens en mer en Normandie et en Bretagne Sud. Vattenfall, en tant qu'acteur européen de l'énergie, s'est depuis plusieurs années engagé à contribuer à atteindre une vie sans énergie fossile d'ici une génération. Notre feuille de route à 2030 a été validée par la <i>Science Based Target initiative</i> (SBTi) comme étant alignée avec le scénario 1,5°C de l'Accord de Paris. Elle consiste notamment d'ici 2030 à réduire de 77 % nos émissions carbone, à sortir le charbon de notre mix, à multiplier par quatre notre capacité éolienne et solaire intégrée dans le réseau pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2040.</p> <p><i>Site internet : https://group.vattenfall.com/fr</i></p>

Vattenfall souhaite dans ce cahier d'acteur partager son analyse des enjeux et des bénéfices liés à un nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie. Vattenfall considère que l'éolien en mer est une des solutions clefs pour soutenir les objectifs de la France en matière de transition énergétique et de sécurité d'approvisionnement, en particulier dans le contexte actuel des conséquences du conflit en Ukraine. Par ailleurs, l'éolien en mer est une solution pertinente pour la région Normandie, et le nouveau parc soumis à la concertation avec garants va permettre des synergies importantes avec le parc au large du Cotentin dont l'appel d'offres est en cours.

❖ L'éolien en mer, une solution stratégique pour la sécurité d'approvisionnement et l'industrialisation de la France

Avec la loi énergie climat votée fin 2019, le gouvernement français a posé l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est impératif de décarboner l'ensemble du mix énergétique, et cela se fera par l'électrification de l'énergie et de ses usages, en particulier les transports et l'industrie. Aussi, comme le souligne le rapport sur les « Futurs énergétiques 2050 »¹ publié par RTE en octobre 2021, la demande en électricité va augmenter de manière substantielle dans les prochaines années (le scénario médiant prévoyant une hausse de 35% de la consommation d'électricité), obligeant les décideurs publics à rehausser considérablement les ambitions de volumes pour les énergies renouvelables. En effet, les conclusions de ce rapport sont très claires : quel que soit le scénario envisagé, le mix électrique devra comprendre au moins 50% d'énergies renouvelables.

Selon la Commission européenne, la filière de l'éolien en mer devrait atteindre une capacité de 300 GW d'ici à 2050 à l'échelle européenne. En France, le Comité interministériel de la mer (CIMER), présidé par le Premier ministre, établissait en janvier 2021 que « sur ces 300 GW, la France dispose d'un potentiel de 49 à 57 GW ». L'étude de RTE présente plusieurs scénarios dans lesquels l'éolien en mer représente jusqu'à 62 GW. Dans ce contexte, la filière éolienne en France, représentée par France Energie Eolienne et le Syndicat des Energies Renouvelables (dont Vattenfall est membre), a publié en décembre plusieurs recommandations pour atteindre 50 GW d'éolien en mer en France à l'horizon 2050. Cet objectif est réaliste : il représenterait moins de 3% de la surface maritime métropolitaine à un usage non exclusif et de l'ordre de 25% du mix électrique français en 2050.

En février 2022, le Président Emmanuel Macron a prononcé un discours majeur à Belfort, dans lequel il a esquissé l'avenir énergétique de la France d'ici à 2050 qui serait composé notamment de 50 parcs éoliens en mer, soit 40 GW de capacité installée. Pour atteindre cet objectif, un Pacte pour l'éolien en mer a été formalisé entre l'Etat et la filière en mars 2022. Celui-ci précise notamment la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible une planification spatiale maritime qui permette de viser : d'une part, un objectif minimum d'attribution d'appels d'offres de 2 GW par an dès 2025 et, d'autre part, la mise en service de 18 GW dès 2035 et de 40 GW en 2050. Ce pacte prévoit aussi le quadruplement du nombre d'emplois de la filière pour atteindre, d'ici 2035, au moins 20 000 emplois (directs et indirects) sur le territoire. En 2020, la filière des énergies marines avait déjà permis la création de plus de 4 800 emplois dont la majorité dans l'éolien en mer² grâce au lancement de la construction des premiers projets et aux quatre usines de production de pales et de nacelles situées au Havre (Siemens Gamesa), à Cherbourg (LM Wind) et à Saint Nazaire (General Electric).

❖ La Normandie, une région clef pour l'éolien en mer posé

Le nouveau projet de parc éolien en mer en Manche, au large de la Normandie, est prévu dans le cadre de la PPE actuelle et a été annoncé par le Premier ministre en août dernier. Une concertation avec garants, portée par le Ministère de la Transition Ecologique et RTE est actuellement conduite, et vise à débattre de la localisation du nouveau parc pouvant aller jusqu'à une capacité d'environ 1,5 GW, à proximité immédiate du projet de parc au large du Cotentin, pour lequel Vattenfall est préqualifié avec ses partenaires.

Avec ses presque 640 km de côtes, la bonne qualité de ses vents, un plateau continental aux profondeurs compatibles avec l'installation de parcs éoliens en mer posés et un réseau de transport d'électricité permettant d'accueillir la production d'électricité de ces futures installations, la Normandie est une région clef pour le déploiement de cette technologie.

¹ <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

² Voir l'Observatoire des énergies de la mer : <https://merenergies.fr/>

De plus, comme précisé plus haut, avec sur son territoire trois³ des quatre usines de nacelles et de pales créées en France, la Normandie est une région à fort potentiel pour le déploiement de la filière. En Normandie, selon l'Observatoire des Energies de la Mer, le nombre d'emplois directs a plus que doublé par rapport à 2019, pour atteindre 1090 emplois directs⁴. Plusieurs centaines d'emplois supplémentaires sont attendus avec la construction et l'exploitation des parcs éoliens en mer déjà attribués dans la région (Fécamp, Courseulles, Dieppe-Le Tréport) et les deux futurs parcs.

Pour Vattenfall, l'engagement auprès des acteurs économiques locaux est primordial. C'est la raison pour laquelle, dès 2021, Vattenfall et ses partenaires ont signé la charte d'engagement portée par les clusters régionaux d'entreprises pour le 4^e appel d'offres au large du Cotentin.

Grâce à ce dynamisme, les infrastructures portuaires, le tissu économique et les PME locales se développent, permettant la croissance de nouvelles industries et de nouvelles compétences ainsi que l'émergence de cursus de formation et de centres de recherche associés.

Il est crucial de conserver ce momentum par la confirmation de cette nouvelle zone et du lancement d'un nouvel appel d'offres éolien en mer en Normandie afin de soutenir la pérennité de ces usines et infrastructures portuaires locales, en particulier dans le contexte actuel de relance économique.

❖ Une planification à moyen-long terme et un changement d'échelle des projets pour accélérer le développement de l'éolien en mer et simplifier la consultation du public

Pour atteindre 50 parcs installés à l'horizon 2050, il est indispensable de sortir de l'approche « projet par projet » actuellement en place et de lancer le plus rapidement possible l'exercice de planification spatiale maritime, annoncé par le Premier ministre dès 2021 lors du CIMER et rappelé par le Président de la République lors de son discours de Belfort.

Nous proposons que l'identification des zones d'implantation précises de futurs parcs éoliens en mer sur l'ensemble des façades de la France métropolitaine pour les 10 années de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), soit effectuée pour un total d'environ 25 GW. Par ailleurs, nous proposons que cette identification fasse l'objet d'un seul et unique débat public national. Cela répond aux demandes du public (notamment exprimées lors du débat public portant sur le projet au large du Cotentin), de la filière et du gestionnaire de réseau (RTE) de donner une vision globale à long terme sur le développement des usages à l'échelle des façades afin de concevoir et d'assurer la coexistence des activités de l'économie bleue (notamment la pêche) et de réduire les délais de développement des projets éoliens en mer. Une telle planification permettrait également à RTE d'anticiper le développement des infrastructures en mer associées à ces projets qui se retrouvent désormais sur le chemin critique de leur mise en œuvre.

Une fois l'identification des zones potentielles dans le cadre de la PPE réalisée pour un total de 25 GW, il faudrait que chaque procédure de mise en concurrence intègre plusieurs projets pour un volume de 5 à 6 GW tous les deux ans (plutôt qu'un seul projet par procédure comme actuellement) afin de mutualiser les efforts développés par les services de l'Etat pour la mise en œuvre des appels d'offres.

Par ailleurs, il est impératif de transcrire cet objectif dans la future loi de programmation énergie climat (LPEC), dont l'adoption est attendue courant 2023. Cette loi devra en effet prévoir l'attribution d'un minimum de 2 GW d'éolien en mer chaque année à partir de 2025 (contre 1 GW prévu à partir de 2024), comme précisé dans le Pacte pour l'éolien en mer signé entre la filière et l'Etat français en mars dernier.

³ Une usine de nacelle au Havre (Siemens Gamesa Renewable Energy - SGRE), une usine de pale au Havre (SGRE), et une usine de pale à Cherbourg (LM Wind, filiale de General Electric).

⁴ <http://merenergies.fr/media/Rapport-OEM-2021.pdf>

Conclusion

Vattenfall espère qu'à l'issue de cette concertation avec garants un nouvel appel d'offres sera lancé rapidement au large de la Normandie.

Plus largement, à l'échelle de la France métropolitaine, Vattenfall souhaite insister sur l'importance de lancer rapidement une planification spatiale maritime afin d'identifier collectivement les emplacements des futurs projets pour les dix prochaines années. Ceci donnerait une vision de long terme à la filière et aux acteurs des territoires, un enjeu important pour faciliter l'acceptabilité des projets et permettre à RTE d'adapter le dimensionnement du réseau électrique.

Il est urgent de changer d'échelle pour permettre à l'éolien en mer de jouer tout son rôle dans le soutien à la diversification du mix électrique et à la sécurité d'approvisionnement de la France, ainsi qu'à la décarbonation de l'économie.